

Cas n° 4

L'entreprise « **KABNAJ** » vous présente un extrait de la balance avant inventaire au 31/12/2005 :

Compte	Intitulés	Solde	
		Débiteur	Créditeur
4501	Provision pour litiges		8.500,00
1555	Provision pour charges à répartir		25.000,00

La provision pour litiges a été créée à la suite d'un litige avec un concurrent, l'entreprise « **SAFITEC** », le 31/12/2004. (Ce litige a un caractère exceptionnel).

Le jugement a eu lieu et la société a été condamnée à verser le 01/07/2005 des dommages et intérêts pour 7.500,00 réglé par chèque n° Z1400.

La provision pour charges à répartir sur plusieurs exercices a été créée en 2004 en prévision d'une grosse réparation (périodique) prévue pour 2007.

La charge prévue qui doit s'élever à 100.000,00 doit être imputée par quart aux années 2004, 2005, 2006 et 2007.

Travail à faire :

- 1/ Reconstituer les écritures de provision pour l'année 2004.
- 2/ Régulariser la provision pour risque au 31/12/2005.
- 3/ Passer les écritures au journal relatives aux charges à répartir : 2005/ 2006.
- 4/ Supposons que la charge réelle de répartition est de 120.000,00 HT (le 15/03/2007, réglé par virement bancaire), passer l'écriture nécessaire au journal. (Taux TVA 20%).

Solution « Cas n° 4 »

1/

31/12/2004

65957	D.N.C. aux prov pour risques et ch/ges momentanées	8.500,00
4501	Provision pour litiges. - Litige concurrent « SAFITEC » -	8.500,00
31/12/ 04		
61955	DEP pour risques et charges durables	25.000,00
1555	Prov pour ch à répartir sur plusieurs exercices - Prov grosse réparation 2004 -	25.000,00

2/

01/07/2005

65833	Pénalités et amendes pénales	7.500,00
5141	Banques - Chèque n°Z1400 -	7.500,00
31/12 /2005		
4501	Provision pour litiges.	8.500,00
75957	Rep N. cour sur prov risques et charges momentanés - Annulation de la prov pour litige -	8.500,00

3/

31/12 /2005

61955	DEP pr risqu et ch durables.	25.000,00
1555	Provi pr ch à répartir sur plusieurs exercices - Prov grosse réparation 2005 -	25.000,00

31/12/2006

61955	DEP pour risques et charges durables	25.000,00
1555	Prov pr charges à répartir sur plusieurs exercices	25.000,00
	- Prov grosse réparation 2006-	

4/

31/12 /2007

61331	Entr et répar des biens immobiliers	120.000,00
34552	Etat TVA récup/ ch	24.000,00
5141	Banques	144.000,00
	31/12 /2007	
1555	Prov pr ch à répartir sur plusieurs exercices.	75.000,00
7195	Reprises / prov pr risqu et charges.	75.000,00
	-Annulation prov grosse réparation-	

Précision : L'entretien et la réparation :

Lorsque ces dépenses n'ont aucune incidence sur la durée de vie du bien, elles sont analysées comme des charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées, même si leurs montants sont importants

Exemple : - Travaux de réfection ;
- Grosses réparations périodiques.